CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JUST-SUR-DIVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU Jeudi 9 Juin à 19H00

Convocation du 1^{er} Juin 2022

ELUS: Benoît LEDOUX, Alain VILGRAIN, Marie-Noëlle DUBOSC, Patrick VAQUIER, Coralie NORSIC, Nicolas

CHMIELINA, Jean-Paul BAUGÉ, Jimmy SAINTON, Bernard ROUX, Corine WAVRESKI.

Absents excusés : Johnny BEAUMONT

Pouvoir : Johnny BEAUMONT pouvoir donné à Alain VILGRAIN

Secrétaire : Marie-Noëlle DUBOSC

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 19 heures et 2 minutes. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner un (e) secrétaire de séance. Le Conseil municipal désigne Marie-Noëlle DUBOSC secrétaire de séance.

Monsieur le Maire apporte les éléments demandés lors de la dernière séance.

Pour répondre à la question de madame NORSIC, le chemin du Bedoux ne rentre pas dans le cadre des dotations car celui-ci n'est pas référencé en route communale, mais en parcelle cadastrée.

A la suite de l'intervention de Madame WAVRESKI concernant la nomination d'un régisseur suppléant, Monsieur le Maire ajoute qu'il a été demandé à madame NORSIC Coralie lors d'une réunion hebdomadaire du Maire et de ses adjoints, à laquelle madame NORSIC était présente, du fait de son engagement et de sa disponibilité au sein de la commune, si elle acceptait la responsabilité d'être régisseuse suppléante.

Madame NORSIC ayant répondu favorablement, Monsieur le Maire a alors demandé au Conseil municipal, l'approbation de nommer Coralie NORSIC régisseuse suppléante.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de faire part de leurs éventuelles remarques ou des corrections à apporter au procès-verbal de la séance du 28 Février 2022 et du 31 Mars 2022.

Le Conseil municipal n'émet pas de corrections. Monsieur le Maire demande donc la signature des procèsverbaux du 28 Février 2022 et du 31 Mars 2022.

Mutualisation de la prestation MEDECINE DU TRAVAIL – Agglomération du Saumurois

VU le courrier en date du 8 Avril dernier adressé par le Président de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire présentant les conditions de tarification des services de médecine préventive de la communauté d'agglomération ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil d'agglomération de Saumur a voté le 31 mars dernier le principe d'un service mutualisé de médecine de prévention.

Une convention d'adhésion est donc proposée aux communes, validée en amont par délibération du Conseil municipal.

Pour la commune de Saint-Just-sur-Dive, les tarifs seraient de :

- 1 000€ pour l'adhésion au service mutualisé de médecine de santé au travail
- Et de 130€ par agent et par an pour la facturation des visites médicales.

Monsieur le Maire informe que les agents communaux ont déjà effectué cette année leur visite médicale pour un forfait de 25^e par agent auprès d'un médecin agréé, validé par le centre de gestion.

Afin de répondre à la communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il décide d'adhérer au service de médecine mutualisé.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De ne pas adhérer au service de médecine de prévention de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire dans les conditions fixées par la convention jointe aux présentes
- Et de ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la communauté d'agglomération.

TRAVAUX MAIRIE – Validation des éléments de présentation portant sur le permis de construire

Suite au prêt contracté pour les travaux, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les fonds doivent être débloqués avant le 14 Juin 2022.

VU le dossier présentant le permis de construire établi par l'architecte AUBENEAU, comprenant les plans actuels et futurs de la mairie et de ses annexes.

Après avoir exposé les éléments présentés au dossier pour le permis de construire, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'émettre d'éventuelles modifications à apporter au dossier et/ou valider le dit document.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De valider le plan futur envisagé pour les travaux de la mairie et ses annexes
- D'autoriser la demande de permis de construire conforme au projet présenté par le dossier élaboré par l'architecte AUBENEAU
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

TRAVAUX MAIRIE – Elaboration du dossier d'appel d'offres

Suite au manque d'éléments de présentation concernant le projet d'appel d'offres pour les travaux de la mairie et de ses annexes, le Conseil municipal demande le report de ce point à l'ordre du jour à la prochaine séance.

Société les Amis Réunis – autorisation conseil spécialisé dans le droit des baux commerciaux

VU le courrier de la société d'avocats LEXCAP daté du 4 Avril 2022 concernant la société les Amis réunis.

VU le courrier de réponse daté du 20 Avril 2022 signé par le Maire et ses adjoints.

Monsieur le Maire apporte à la connaissance du Conseil municipal les dernières informations concernant le dossier de la société les Amis réunis.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation de faire appel à un conseil et/ou avocat spécialisé dans le droit des baux commerciaux, en cas d'une nouvelle sollicitation de leur part sur ce dossier ne menant pas à un consensus entre les parties.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à un conseil et/ou avocat spécialisé dans le droit des baux commerciaux, en cas d'une nouvelle sollicitation de leur part sur ce dossier ne menant pas à un consensus entre les parties.

Vente de la faucheuse

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la vente de la faucheuse pour le montant suivant .

Matériels	Prix minimum net
Faucheuse	400 €
Total	400 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCORDER la vente de la faucheuse, au montant minimum de 400€.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Informations et sujets divers

1. Les journées du Patrimoine – 17 et 18 septembre de 9 heures à 18 heures

Madame WAVRESKI Corine et madame DUBOSC Marie-Noëlle assureront les permanences pour la visite de l'église les 17 et 18 septembre 2022 à l'occasion des journées du patrimoine.

2. <u>Départ de l'agent de la commune d'EPIEDS mis à disposition</u>

L'agent a trouvé un emploi permanent sur la commune de Pouancay. N'ayant pas trouvé à ce jour une nouvelle mise à disposition pour renforcer les services techniques, l'agent actuel assurera donc seul les missions du service.

3. Elections législatives du 12 et 19 Juin

planning – 8 heures à 18 heures Désignation secrétaire du bureau de vote

4. Commémoration du 14 Juillet – monument aux morts

Vin d'honneur offert par la mairie sur place à 11 heures.

5. Horaires du secrétariat de mairie

Changement des horaires d'ouverture suite au planning du secrétariat. (départ en retraite) Les nouveaux horaires sont le lundi de 9h à 17h, le mercredi de 8h45 à 12h15 et le jeudi de 8h30 à 17h.

6. Repas des ainées – Dimanche 25 septembre à 11 heures

Organisation avec présence obligatoire des élus, à partir de 8 heures jusqu'à 16 heures. Prévoir d'envoyer les courriers d'invitation et organiser la distribution de cadeaux.

7. Commission voirie

A. VILGRAIN, J. SAINTON, J. BEAUMONT, B. ROUX, C. WAVRESKI

La commission doit se réunir prochainement afin de travailler sur les projets suivants :

- a) Travaux route de Brézé, chemin de la Gruche et route de Méron.
- b) Etablir un plan des travaux sur la commune (3-4 ans) avec un cahier des charges

8. Avancement de la démolition sur les travaux mairie

La démolition du local a été effectuée à 80%.

9. <u>Lettre co-signée adressée aux entreprises de transports</u>

Lecture de la lettre rédigée

10. Commerce « CHEZ WILLY ET VERO »

Fête de la musique du Samedi 18 Juin 2022 Elaboration du nouveau bail commercial par notaire THOUARY

11. Questions diverses des élus

Mise en place par les personnes présentes du bureau de vote

La séance du conseil municipal se clôture à 21 heures et 10 minutes.